



Dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**, l'apprenti est obligatoirement suivi dans ses activités par un tuteur, dénommé « Maître d'apprentissage ».

La loi impose également la désignation d'un « Tuteur » pour chaque salarié en **contrat de professionnalisation** (Articles D6325-6 et suivants du code du travail, modifié par Décret n°2014-969 du 22 août 2014). L'employeur a obligation de laisser le temps nécessaire au tuteur pour exercer ses fonctions et se former.

Dans le secteur sanitaire, social et médico-social pour les institutions à but non lucratif, la formation est obligatoire. La certification, enregistrée dans le répertoire spécifique n° RS 5515, est conduite par l'EESTS par délégation de la DREETS. C'est un atout qui s'inscrit dans la trajectoire professionnelle des salariés et permet une valorisation des compétences acquises dans l'accompagnement des apprenants.

## Contexte

Dans le cadre du plan de transformation de l'apprentissage du 9 février 2018 (mesure 18) et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, en concertation avec les principaux partenaires, dont les centres de formation d'apprentis et les branches professionnelles, le ministère du Travail a créé la certification relative aux compétences de **maître d'apprentissage/tuteur** (journal officiel du 26 décembre 2018).

Cette certification comporte un double enjeu : réduire les décrochages des **apprentis-alternants** par un accompagnement renforcé et permettre la reconnaissance des compétences des **maîtres d'apprentissage/tuteurs** par la certification.

Elle présente l'avantage, pour les futurs certifiés de permettre une meilleure reconnaissance de leurs compétences et une sécurisation de leur trajectoire professionnelle (acquisition et valorisation de compétences communes à d'autres fonctions permettant d'élargir leurs aires de mobilités).

## Objectifs

- Comprendre la démarche d'évaluation des compétences (référentiels d'activités, de compétences...)
- Valoriser son positionnement et la mise en œuvre de ses compétences en tant que maître d'apprentissage / tuteur
- Identifier et analyser des situations rencontrées dans son quotidien professionnel en vue de construire des situations d'apprentissage et d'évaluation pour les apprentis-alternants accompagnés
- Elaborer un dossier de présentation qui sera l'objet d'une évaluation par le jury
- Préparer l'oral de certification
- Se présenter à l'épreuve de certification



## Les Blocs de compétences (BC) :



- **BC 1 :** Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
- **BC 2 :** Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- **BC 3 :** Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

## Programme : 6h + 1h de certification par candidat

- **Accompagner les candidats l'élaboration du dossier**
  - ✓ Identifier les attendus du dossier, de la certification, du jury
  - ✓ Accompagner les candidats à l'élaboration du dossier
  - ✓ Identifier des situations cibles
  - ✓ Identifier les éléments clefs et documents probants de l'expérience

## Inscription

- sur le site [www.ecole-ests.fr](http://www.ecole-ests.fr)  
(Bulletin d'inscription à télécharger)
- par mail à [formationcontinue@eests.org](mailto:formationcontinue@eests.org)

## Informations complémentaires



### Durée / Dates

#### Durée : 7 heures

- ✓ 6 heures d'accompagnement
- ✓ 1 h de jury de certification / candidat

#### Dates prévisionnelles :

- **SESSION 1 : 12/06/24**
- **SESSION 2 : 02/10/24**
- **Certification : dates à déterminer par la DREETS**

Session de formation confirmée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Les bulletins d'inscription sont à renvoyer au plus tard le 12/04/2024



### Lieu

**EESTS Lille Métropole :**  
22 rue Halévy - 59000 LILLE  
03.20.93.76.16

- **Accompagner les candidats à la finalisation du dossier**
  - ✓ Identifier les freins et atouts du dossier
  - ✓ Préparer les candidats à la soutenance du dossier de présentation
- **Certification**

## Public

Cet accompagnement s'adresse à tout professionnel du secteur social ou médicosocial :

- ✓ accompagnant un ou des apprenti(s)/alternant(s) et souhaitant faire reconnaître ses compétences par la certification ;
- ✓ ayant pour projet professionnel de devenir maître d'apprentissage/tuteur par la certification ;
- ✓ souhaitant valider ses compétences par le biais de la certification maître d'apprentissage/tuteur.



## Prérequis en vue de la certification du secteur sanitaire et médico-social

- Avoir suivi la formation maître d'apprentissage/tuteur ;
- Avoir engagé la démarche de préparation du dossier de présentation ;
- Dans le cas de l'accompagnement d'un **contrat d'apprentissage** :
  - ✓ **soit** posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier d'une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée ;
  - ✓ **soit** justifier de **2 années** d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé ;
  - ✓ **soit** posséder **3 années** d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.
- Dans le cas de l'accompagnement d'un **contrat de professionnalisation ou d'une Pro-A** : justifier d'une expérience professionnelle de **3 ans** minimum dans la qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

## Modalités d'accès

L'inscription se fait auprès du service Formation continue de l'EESTS par mail à [formationcontinue@eests.org](mailto:formationcontinue@eests.org), contact téléphonique 03.20.93.23.32 ou sur le site [www.eests.org](http://www.eests.org) et sera validée après vérification des prérequis.



## Méthodes pédagogiques mobilisées

- Apports méthodologiques et conceptuels
- Simulations d'entretiens, exercices pédagogiques
- Retours sur la production écrite du candidat (formulation des objectifs, critères, évaluations...)

## Modalités d'évaluation et validation

- Entretien oral de 40 minutes sur la base du dossier « Parcours professionnel » retraçant les grandes lignes du parcours professionnel et présentant 2 situations en lien avec le DC 3
- L'entretien porte sur l'une des 2 situations décrites, au choix du jury



## Débouchés

- ✓ Occuper la fonction de maître d'apprentissage/tuteur

## Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...)

En cas de besoins spécifiques, nous en informer ([formationcontinue@eests.org](mailto:formationcontinue@eests.org)) la demande sera transmise au référent handicap.

### Voie d'accès

Formation continue



### Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les étudiants.es/stagiaires sont des professionnels issus du champ de l'éducation spécialisée, de l'action sociale et médicosociale, des travailleurs sociaux en exercice et des cadres pédagogiques de notre centre de formation.

Chaque formateur détient des savoir-faire issus de ses expériences de terrain et des compétences qu'il mobilise au service de l'accompagnement des étudiants.es /stagiaires.



### Contact

[formationcontinue@eests.org](mailto:formationcontinue@eests.org)



### Coût

Formation : 520 €

Formation en intra-établissement :  
devis sur demande

